

93, Av de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tel : 01 82 53 34 40
sylvie.dupuy@inserm.fr – sport.caes@inserm.fr

Subvention Manifestations sportives :

Une seule demande pour l'ensemble des inscriptions de l'année. Réception des demandes **par courrier postal uniquement** avant le 31 octobre de l'année en cours (les demandes de subventions pour novembre et décembre pourront être envoyés l'année suivante).

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse personnelle _____ Téléphone : _____
Adresse Professionnelle complète : _____ Téléphone : _____
Courriel : _____
Avez-vous participé à des activités du CAES ? Oui Non

Lesquelles et en quelle année ?

Composition de la famille participant à l'activité (y compris l'agent INSERM et les extérieurs éventuels)

Peuvent bénéficier du Secteur Sport tous les agents rémunérés par l'INSERM (ouvrant droit), leur ayant-droits (conjoint et enfants à charge entre 21 et 26 ans - date anniversaire). Les enfants de moins de 21 ans ne sont pas pris en charge et doivent s'adresser au secteur Jeunesse (activités Périscolaires), sauf dans le cas de sorties sportives familiales.

Nom	Prénom	Date de naissance	Âge	Lien de parenté

Fait à _____ Le _____ Signature _____

COMPOSITION DU DOSSIER (réception des dossiers avant le 31 octobre) :

- Formulaire ci-joint
- Fiche agent 2022 à jour. Mise à jour depuis votre espace adhérent via le site du CAES Inserm
- Factures acquittées mentionnant les dates et le nombre d'heures par jour.
- Preuves de participation (classement, attestation...)

Pour faciliter et accélérer le traitement de votre dossier, merci de classer vos justificatifs (regroupez ensemble facture et attestation de participation d'une même manifestation) ; en cas d'inscription groupée (club...), merci de bien faire ressortir la part qui vous concerne.

SUBVENTION DES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES : 50 % du prix de vos inscriptions, avec un plafond de 200€ (avant subvention) par an et par ayant-droit.

CALCUL DE LA SUBVENTION FRAIS DE SÉJOUR (hébergement) : Taux standard (10 à 60%), avec un plafond de 300€ (avant subvention) par séjour, et un maximum de 2 séjours dans l'année.

Date	Nom Prénom du participant	Lieu	Type D'épreuve	Montant de l'inscription

COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALE DE L'INSERM

ATTESTATION DE NON SUBVENTION si conjoint

Ce document peut nous parvenir dans un second temps

Je soussigné(e).....en qualité de

Certifie que Mr/Mme.....

ne perçoit pas de subvention d'activité sportive

NOM et Prénom
.....
.....
.....
.....
.....

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Cachet et signature